

2016-2017 Rapport annuel
Société des loteries et des jeux
du Nouveau-Brunswick

2016-2017 Rapport annuel

Publié par :

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Gouvernement du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada
<http://www2.gnb.ca/content/gnb/biling/fin.html>

Juin 2018

Couverture :

Services gouvernementaux

Imprimerie et reliure :

Services d'imprimerie, ASINB

ISBN 978-1-4605-1879-3 (Imprimé)

ISBN 978-1-4605-1878-6 (En ligne)

ISSN 1920-6925 (Imprimé)

ISSN 2371-4417 (En ligne)

Imprimé au Nouveau-Brunswick

L'hon. Cathy Rogers
Ministre des Finances
Province du Nouveau-Brunswick

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel de la Société des loteries et des jeux
du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2017.



Nicole Picot
Directrice



Tom Maston
Directeur

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DU NOUVEAU-BRUNSWICK

La Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB) a été établie selon la *Loi sur la Réglementation des jeux*. La SLJNB est une société de la Couronne qui crée, organise, tient et gère tous les jeux de hasard dans la province en vertu de l'alinéa 207(1)a) du *Code criminel* du Canada.

L'article 5 de la *Loi* énumère les objets de la SLJNB :

- créer, organiser, entreprendre, tenir et gérer les loteries pour le compte du gouvernement de la province (ou pour le compte du gouvernement de la province et celui d'une autre province du Canada);
- veiller à ce que la SLJNB tienne et gère les loteries conformément au *Code criminel* (Canada), ainsi qu'à la *Loi* et à son règlement d'application;
- prendre toute autre mesure visant les loteries qu'exige le lieutenant-gouverneur en conseil.

La SLJNB compte également deux autres domaines de responsabilité, en plus de son mandat de « tenir et de gérer les loteries » :

- l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique provinciale du jeu responsable,
- la gestion des ententes relatives au partage des recettes tirées des jeux avec les Premières Nations.

Les trois secteurs d'affaires (c.-à-d. les loteries approuvées) de la SLJNB sont la loterie vidéo, les billets de loterie et les jeux de casino. La Société des loteries de l'Atlantique (SLA) s'occupe des secteurs d'affaires de la loterie vidéo et des billets de loterie pour le compte de son actionnaire, la SLJNB. En tant qu'actionnaire provinciale, la SLJNB est responsable de la gestion de la relation de surveillance et de reddition des comptes avec la SLA et de la nomination de directeurs pour la représenter au conseil d'administration de la SLA.

Les jeux de casino sont exploités par deux fournisseurs de services du secteur privé : Great Canadian Gaming (NB) Limited (Casino Nouveau-Brunswick) et Grey Rock Entertainment Center Inc. (Grey Rock Casino). La SLJNB exerce sa fonction de tenir et de gérer les jeux de casino en assurant la gestion des ententes conclues avec ces fournisseurs de services et en surveillant les activités des casinos.

RÉGIE

Conseil d'administration de la SLJNB

Le conseil d'administration de la Société gère les activités et les affaires internes de la SLJNB. Il se compose du ministre des Finances, du sous-ministre des Finances et de deux hauts fonctionnaires nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. La *Loi sur la Réglementation des jeux* exige qu'un des hauts fonctionnaires nommés soit un cadre supérieur du ministère de la Santé. La SLJNB, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, relève ultimement du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Le 31 mars 2017, les membres du conseil d'administration étaient :

- L'hon. Cathy Rogers, Ministre des Finances (présidente)
- Nicole Picot, Sous-ministre des Finances (vice-présidente)
- Patrick Francis, Sous-ministre adjoint, Secrétariat des affaires autochtones
- Renée Laforest, Sous-ministre adjointe du ministère de la Santé

Les officiers et le personnel de soutien de la SLJNB

Il y a trois officiers de la Société comme établi par les règlements administratifs :

- Chef des opérations
- Secrétaire
- Trésorier

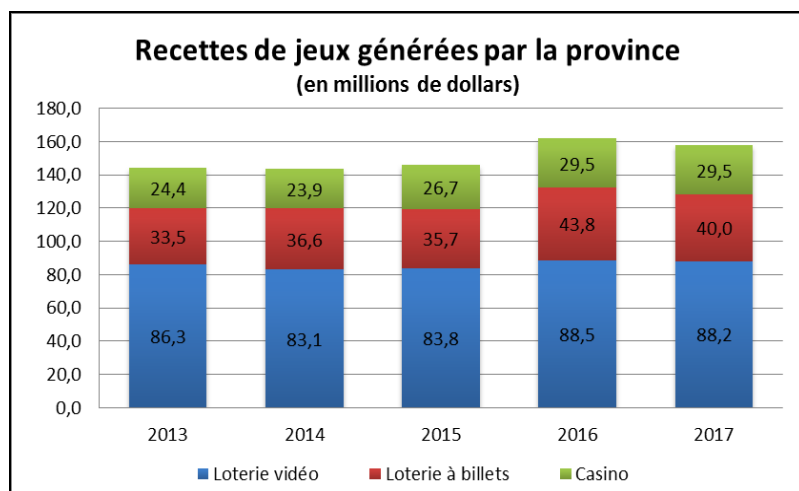
Ces officiers ont des fonctions précises comme prévu par les règlements administratifs, ainsi que toutes autres fonctions selon les stipulations du conseil d'administration. Actuellement, les trois officiers de la Société sont tous des employés du gouvernement du Nouveau-Brunswick. La SLJNB reçoit également de l'aide supplémentaire et des services du personnel de la Division des relations avec les organismes et des services généraux, du ministère des Finances.

POINT SAILLANTS DE 2016-2017

La SLJNB reçoit les profits nets découlant des activités de la SLA au Nouveau-Brunswick ainsi qu'une part des recettes brutes associées aux activités des casinos provinciaux (Casino Nouveau-Brunswick et Casino Grey Rock), comme le prévoient les ententes avec les fournisseurs de services.

Recettes tirées des jeux

Un total de 157,7 \$ millions des recettes tirées des jeux a été reçu en 2016-2017.



En 2016-2017 :

- La SLJNB a touché 29,5 \$ millions du revenu de casino, soit le même montant que l'année précédente.
- La SLJNB a touché 128,2 \$ millions du revenu des jeux vidéo et de la loterie traditionnelle, soit 4,1 \$ millions de moins que l'année précédente.

En vertu de l'article 78 de la *Loi*, les frais d'application seront payés par prélèvement sur les profits de la SLJNB (c.-à-d. ses revenus). Ces frais comprennent l'administration et la réglementation de la *Loi* (respectivement par le ministère des Finances et le ministère de la Sécurité publique).

En 2016-2017, un excédent annuel de 138,7 \$ millions a été versé à la province du Nouveau-Brunswick et par la suite, a été utilisé pour financer des programmes provinciaux importants comme les soins de santé et les programmes d'éducation.

On trouve de plus amples détails dans les états financiers de la SLJNB pour l'exercice 2016-2017 figurant dans le présent rapport.

2016-2017	
Où va l'argent?	(en million)
• L'excédent fourni à la province	138,7 \$
• Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	0,7 \$
• Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	0,5 \$
• Paiements aux Premières Nations	14,2 \$
• Autre	4,1 \$

Jeux de casino

Casino Nouveau-Brunswick

La SLJNB gère l'entente de prestation de services conclue avec l'exploitant du *Casino Nouveau-Brunswick*. L'exploitant du *Casino Nouveau-Brunswick* est Great Canadian Gaming (NB) Limited. Cette année représente la septième année d'exploitation du *Casino Nouveau-Brunswick* qui est situé à Moncton, tout près d'une sortie de la Transcanadienne, sur le chemin Mountain.

Le complexe de destination casino est composé de trois bâtiments distincts intégrés dans une conception linéaire : un hôtel, un centre de divertissement polyvalent et centre de congrès, et le casino.

En 2016-2017, le casino offrait environ 600 jeux de machines à sous, 21 jeux de table et 6 tables de Poker, et a accueilli de plus de 1,5 millions de visiteurs. De plus, au-delà de 45 événements ont été présentés au centre, y compris des concerts et des spectacles.

Grey Rock Casino

La SLJNB gère l'entente de prestation de services conclue avec l'exploitant du *Grey Rock Casino*, situé sur la Première Nation Malécite du Madawaska (Edmundston). L'exploitant du Grey Rock Casino est Grey Rock Entertainment Center Inc. et cette année représente la deuxième année d'exploitation du casino.

En 2016-2017, le casino offrait environ 130 jeux de machines à sous, 2 jeux de table électronique et 4 tables de Poker, et a accueilli de plus de 148,000 visiteurs.

Loterie vidéo et loterie traditionnelle

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'exploite pas directement de loteries, mais il est actionnaire de la Société des loteries de l'Atlantique (SLA) et de la Société de la loterie interprovinciale (SLI). La SLJNB agit à titre d'actionnaire du gouvernement provincial à la SLA.

La SLA, qui appartient conjointement aux gouvernements des quatre provinces de l'Atlantique, est chargée de l'exploitation du programme de loterie vidéo et de loterie traditionnelle au nom de la SLJNB.

La SLA s'occupe aussi des jeux de la SLI et elle en assure la commercialisation. La SLI est une société qui appartient conjointement aux gouvernements des 10 provinces. Ses produits en 2016-2017 étaient Lotto Max et Lotto 6/49 – des jeux de tirage de loterie exploités à l'échelle nationale. En 2016-2017, les produits gagnés à la gratouille étaient \$100 million \$Fortune, \$200 Million\$ Extraordinaire, Rubis Classique, Blanc Classique 2, Extrêmes Millions, Lotto Max, \$100 Million Diamant Payant, Triple Platine, Casino Rouge, 100 X Multiplier, Richesse des Fêtes, Mega \$\$\$\$ et Cloches D'argent.

En 2016-2017, la SLA offrait, au Nouveau-Brunswick, les produits suivants :

- **Jeux de loterie vidéo** (voir l'annexe A pour plus de détails)
En date du 31 mars 2017, le Nouveau-Brunswick comptait 2 000 terminaux de loterie vidéo (TLV) et 220 sites de TLV. Le nombre de TLV et de sites de TLV varie d'un mois à l'autre en fonction des performances opérationnelles et des ajouts ou suppressions de terminaux qui en résultent dans le cadre du programme de loterie vidéo.
- **Loteries nationales avec tirage** : Lotto 6/49 et Lotto Max
- **Loteries régionales avec tirage** : Pik 4 (jeu retiré en août 2016), KENO Atlantique, TAG, Atlantique 49, Salsa Bingo, Twist Bucko, et ShaBam (jeu retiré en avril 2016)
- **Paris sportifs** : PRO•LIGNE, PRO• LIGNE Mises Stade, PRO• LIGNE Fantaisie et PRO• LIGNE Futur

- **Jeux Gagnez à la Grattouille** à prix variés, notamment : 7 chanceux, Bingo, Mots Cachés, Gagnant à Vie! et Super Paquet
- **Billets à languettes** à prix variés, notamment : Barre Super, Croisillons, Boni Barre 10 et 7 enflammé
- **iBingo**: divers jeux tels que Bingo D'Atlantic, Bingo Party de cuisine, Bingo de la côte est, Bingo Phare, Vague Bingo et Bingo Vue de mer
- **Pick'n Click**: divers jeux tels que La pêche au homard, Chasse aux diamants, Dés chanceux, Poker à 3 cartes, Fusillade, et Mots Cachés

Jeu responsable

La SLJNB est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique provinciale en matière de jeu responsable. En 2016-2017, les activités liées au jeu responsable comprenaient les initiatives suivantes :

Financement attribué aux Service de traitement des dépendances et de santé mentale

Un financement global de plus de 1 million de dollars de l'excédent annuel fourni à la province a été mis à la disposition des programmes sur les services de traitement des dépendances, axé sur les services de prévention, de traitement et de réadaptation au ministère de la Santé.

Renseignements sur le jeu responsable au Casino Grey Rock

L'espace de renseignements sur le jeu responsable au Casino Grey Rock, sans employés, propose différents documents de renseignements sur le jeu responsable, délivrés par la SLJNB, de même que des sièges où les clients, les employés et toute autre personne peuvent s'asseoir pour s'informer sur le jeu responsable.

Centre de renseignements sur le jeu responsable (CRJR)

Le CRJR se trouve au Casino Nouveau-Brunswick et est un service établi par la SLJNB par l'intermédiaire d'un fournisseur de services sous contrat.

Le personnel du CRJR est dirigé et formé par Morneau Shepell.

Les services du CRJR sont accessibles aux joueurs, au personnel du casino, aux membres du public et aux professionnels qui désirent de l'information sur le jeu responsable.

Le CRJR a accueilli 2,356 visiteurs en 2016-2017.

CRJR au Casino Nouveau-Brunswick

Le CRJR fournit divers documents visant à informer et à éduquer les joueurs et autres personnes sur les sujets suivants :

- le jeu en général (p. ex. : les cotes, le hasard, les mythes);
- la manière de jouer de façon responsable (p. ex. : conseils pour que le jeu demeure un plaisir, meilleures pratiques);
- les signes annonçant un problème de jeu et les services de traitement offerts;
- le programme d'auto-exclusion volontaire du casino.

Premières Nations

La SLJNB partage les recettes tirées des jeux avec les Premières Nations conformément à ce que prévoit l'article 24 de la *Loi sur la Réglementation des jeux*. L'accord de partage des recettes a pour but de favoriser le respect de la politique de jeu du Nouveau-Brunswick et de stimuler le développement économique et communautaire. La SLJNB est responsable de la gestion des ententes relatives au partage des recettes tirées des jeux avec les Premières Nations.

ÉTATS FINANCIERS

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

31 MARS 2017



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au président et membres du conseil d'administration
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net, de l'évolution de l'excédent accumulé, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de l'actif net, de l'évolution de l'excédent accumulé, et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale,

Kim MacPherson, CPA, CA, IAS.A

Fredericton (N.-B.)
Le 8 décembre 2017

Rapport de la direction

Le 31 mars 2017

La préparation de l'information financière fait partie intégrante des responsabilités de la direction. La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à la direction de la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB).

La SLJNB a un système comptable et des contrôles connexes destinés à fournir à la direction et au conseil d'administration l'assurance raisonnable que les opérations sont exécutées et consignées conformément à ce qui est autorisé, que les actifs sont adéquatement protégés et comptabilisés, et que les registres financiers offrent la fiabilité voulue pour préparer les états financiers selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le conseil d'administration de la SLJNB est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et d'examiner et d'approuver les états financiers. Les membres du conseil d'administration examinent les états financiers, recommandent leur approbation et rencontrent périodiquement la direction et les vérificateurs externes pour discuter des contrôles internes et d'autres questions financières.



Nicole Picot
Sous-ministre des Finances
Vice-présidente de la SLJNB



Pat Steeves
Chef des opérations de la SLJNB



Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
État de la situation financière
au 31 mars

Actif financier	2017	2016
À recevoir de la province du Nouveau-Brunswick – note 4a	1 984 765 \$	2 284 931 \$
Comptes débiteurs – note 4b	4 415 243	2 638 122
Investissements :		
Investissement dans la Société des loteries de l'Atlantique Inc. – note 6	4 396 521	-
Investissement dans le capital social de la Société de la loterie interprovinciale	1	1
Total de l'actif financier	10 796 530 \$	4 923 054 \$

Passif		
Comptes créditeurs – note 5	5 961 046 \$	4 415 705 \$
TVH à payer	272 371	257 223
Recettes reportées	166 591	250 125
Investissement dans la Société des loteries de l'Atlantique Inc. – Déficit– note 6	-	2 653 956
Total du passif	6 400 008 \$	7 577 009 \$

Actif net (dette nette)	4 396 522 \$	(2 653 955) \$
--------------------------------	---------------------	-----------------------

Excédent accumulé (déficit accumulé)	4 396 522 \$	(2 653 955) \$
---	---------------------	-----------------------

Passif éventuel – note 13

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par la Société


 _____ Administrateur


 _____ Administrateur

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
État des résultats
pour l'exercice terminé le 31 mars

Recettes	Budget de 2017		2017		2016	
Revenu de placement de la SLA Inc. – note 6	117 500 000	\$	128 246 111	\$	132 227 032	\$
Casino Nouveau-Brunswick – note 8	28 000 000		29 241 854		29 457 266	
Grey Rock Casino - note 8	-		225 128		-	
Autres produits	500 000		558 711		511 477	
Total des recettes	146 000 000	\$	158 271 804	\$	162 195 775	\$
Charges						
Paiements versés aux Premières Nations dans le cadre des ententes de partage des recettes – note 9	13 700 000	\$	14 245 204	\$	13 743 247	\$
Contribution au Fonds en fiducie pour l'avancement des arts – note 10	700 000		700 000		700 000	
Contribution au Fonds en fiducie pour l'avancement du sport – note 10	500 000		500 000		500 000	
Taxes et impôts – note 11	3 200 000		4 112 277		3 213 587	
Provision pour les créances irrécouvrables des Premières Nations – note 9	-		-		1 413 956	
Total des charges	18 100 000	\$	19 557 481	\$	19 570 790	\$
Excédent de l'exercice	127 900 000	\$	138 714 323	\$	142 624 985	\$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
État de l'évolution de l'actif net (dette nette)
pour l'exercice terminé le 31 mars

	2017		2016	
Dette nette – début de l'exercice	(2 653 955)	\$	(12 127 222)	\$
Changements durant l'exercice				
Excédent de l'exercice	138 714 323	\$	142 624 985	\$
Variation des autres éléments du résultat global de la SLA – juste valeur marchande – note 6.1	260 458		1 251 179	
Variation des autres éléments du résultat global de la SLA – futurs avantages sociaux – note 6.1	3 070 531		132 060	
Distribution à la province du Nouveau-Brunswick	(134 994 835)		(134 534 958)	
Augmentation de l'actif net (dette nette)	7 050 477	\$	9 473 267	\$
Actif net (dette nette) – fin de l'exercice	4 396 522	\$	(2 653 955)	\$

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
État de l'évolution de l'excédent accumulé (déficit accumulé)
pour l'exercice terminé le 31 mars

	2017		2016	
Déficit accumulé – début de l'exercice	(2 653 955)	\$	(12 127 222)	\$
Excédent de l'exercice	138 714 323	\$	142 624 985	\$
Variation des autres éléments du résultat global de la SLA – juste valeur marchande – note 6.1	260 458		1 251 179	
Variation des autres éléments du résultat global de la SLA – futurs avantages sociaux – note 6.1	3 070 531		132 060	
Distribution à la province du Nouveau-Brunswick	(134 994 835)		(134 534 957)	
Excédent accumulé (déficit accumulé) – fin de l'exercice	4 396 522	\$	(2 653 955)	\$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars

	2017		2016
Espèces et quasi-espèces générées par (utilisées dans les éléments suivants) :			
Activités de fonctionnement			
Excédent de l'exercice	138 714 323	\$	142 624 985
Diminution (Augmentation) des comptes débiteurs	(1 777 121)		1 131 715
(Diminution) Augmentation des comptes créditeurs	1 545 341		(1 413 678)
(Diminution) Augmentation de la TVH à payer	15 148		(33 664)
(Diminution) Augmentation des recettes reportées	(83 534)		24 642
Fonds provenant des activités de fonctionnement	138 414 157	\$	142 334 000
Activités de financement			
Distribution de l'excédent à la province du Nouveau-Brunswick	(134 994 835)	\$	(134 534 958)
Fonds provenant des activités de financement	(134 994 835)	\$	(134 534 958)
Activités d'investissement			
Augmentation des investissements	(7 050 477)	\$	(9 473 266)
Variation des autres éléments du résultat global de la SLA - juste valeur marchande	260 458		1 251 179
Variation des autres éléments du résultat global de la SLA – futurs avantages sociaux	3 070 531		132 060
Fonds provenant des activités d'investissement	(3 719 488)	\$	(8 090 027)
Diminution des espèces et des quasi-espèces durant l'exercice	(300 166)	\$	(290 985)
Espèces et quasi-espèces – début de l'exercice	2 284 931	\$	2 575 916
Espèces et quasi-espèces – fin de l'exercice	1 984 765	\$	2 284 931
2017			
2016			
Espèces et quasi-espèces représentées par :			
À recevoir de la province du Nouveau-Brunswick	1 984 765	\$	2 284 931

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2017

1. Nature de la Société

La Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB) est une société d'État en vertu de la *Loi sur la réglementation des jeux* en vigueur depuis le 26 juin 2008.

À ce titre, la SLJNB voit à l'élaboration, à l'organisation, à la tenue et à la gestion des loteries provinciales au nom de la province. Elle est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique provinciale sur le jeu responsable ainsi que de la gestion des ententes avec les fournisseurs de services de casino avec des tierces parties privées chargées d'exploiter un casino dans la province. La SLJNB est l'actionnaire provinciale de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. (« SLA Inc. »), une société codétenue par les quatre provinces de l'Atlantique. La SLA Inc. exploite les programmes de loteries à billets et de loteries vidéo au nom de la province. De plus, elle prend en charge et commercialise les produits de la Société de la loterie interprovinciale (« SLI »), une société codétenue par les dix provinces qui exploite les loteries à l'échelle du Canada. Afin de prendre part aux activités commerciales qui ne relèvent pas des systèmes de loterie reconnus, il faut obtenir l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil. La SLJNB gère aussi les ententes provinciales de partage des recettes des jeux établies avec les Premières Nations.

2. Résumé des principales conventions comptables

a) Méthode de comptabilité

Les présents états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b) Conventions comptables particulières

Recettes et charges

Les recettes et charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans la période où la transaction ou l'activité qui a généré les recettes ou charges a eu lieu.

Recettes reportées

La province du Nouveau-Brunswick exige que les organismes de bienfaisance/groupes sans but lucratif paient des droits de licence pour leurs activités liées au jeu, comme le bingo, les tirages au sort, etc. En outre, les fournisseurs de biens ou de services relatifs au jeu et les préposés au jeu, tels que les définit le règlement afférent à la *Loi sur la réglementation des jeux*, doivent être inscrits en vertu de la *Loi* et payer des frais d'inscription. Une partie de ces frais est donc non gagnée au 31 mars 2017. Ce montant est reporté et sera constaté en tant que recette au moment où les sommes seront gagnées.

Paiements de transfert du gouvernement

Les paiements de transfert du gouvernement constituent des transferts d'argent, tels que des subventions, à une société pour laquelle la SLJNB ne reçoit directement en échange aucun bien ni service. Dans les états financiers de la SLJNB, ils sont constatés en tant que charges dans la période où les activités relatives aux paiements de transfert surviennent, tant que ceux-ci sont autorisés et que les critères d'admissibilité sont remplis. Les paiements de transfert du gouvernement comprennent les contributions versées au Fonds de fiducie pour l'avancement des arts et au Fonds de fiducie pour l'avancement du sport.

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2017

Note 2 (suite)

c) Investissements

La SLJNB applique la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation afin de comptabiliser son investissement dans la SLA Inc. Selon cette méthode, l'investissement est tout d'abord constaté à son coût d'acquisition, puis la valeur comptable est augmentée ou diminuée afin de comptabiliser la quote-part du bénéfice ou des pertes de l'investissement revenant à la SLJNB, et réduit par les distributions reçues. Les conventions comptables de la SLA Inc. ne sont pas modifiées afin qu'elles correspondent à celles de la SLJNB.

La SLJNB applique la méthode de comptabilisation à la valeur d'acquisition pour les investissements qu'elle réalise dans la Société de la loterie interprovinciale.

d) Instruments financiers

Les instruments financiers constituent les sommes à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs et la TVH exigible, qui sont tous constatés à leur coût et qui sont censés s'approcher de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. Les instruments financiers sont constatés lorsque la SLJNB devient partie aux droits et obligations contractuels de l'instrument financier.

Les instruments financiers sont retirés du bilan dès lors que les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant de l'actif financier sont arrivés à échéance ou ont été cédés, et que la SLJNB a cédé en substance tous les risques et les avantages inhérents à la propriété, ou sont retirés du bilan lorsque l'obligation contractuelle est acquittée, annulée ou a expiré.

e) L'incertitude de mesure

Pendant la préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés de l'actif et du passif et sur la présentation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers.

Les postes nécessitant le recours à d'importantes estimations comprennent la TVH exigible sur les recettes tirées des jeux, les comptes débiteurs, la provision pour créances douteuses des comptes créditeurs des Premières Nations ainsi que les montants constatés dans les états financiers de la SLA Inc., tels que la durée de vie utile prévue des immobilisations corporelles et incorporelles, la dépréciation des actifs non financiers, les charges à payer, les futurs avantages sociaux des employés, les frais de lancement, la juste valeur des instruments financiers et du passif des prix non réclamés, qui ont tous une incidence sur la répartition et l'affectation nettes des bénéfices non répartis réalisés par la SLJNB, ou des pertes non réparties que celle-ci subit. Les résultats réels peuvent être différents des estimations réalisées par la direction dans ces états financiers, et ces différences, qui peuvent être matérielles, pourraient faire l'objet d'ajustements lors des prochaines périodes de déclaration. Les faits à venir étant imprévisibles, on ne peut établir de manière raisonnable à quel point la mesure est incertaine.

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2017

3. Gestion des risques

Voici une analyse des risques associés aux instruments financiers de la SLJNB :

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. Les comptes débiteurs sont décrits à la note 4. L'exposition maximale au risque de crédit de la SLJNB au 31 mars 2017 correspond au solde des comptes débiteurs de 19 158 292 \$ et aux sommes à percevoir de la province du Nouveau-Brunswick de 1 984 765 \$. Une provision pour créances douteuses d'un montant de 14 743 049 \$ a été établie. Les soldes restants sont dus des parties afférentes à la SLJNB et sont considérés comme présentant un faible risque si l'on se base sur l'historique de recouvrement.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure d'éteindre ou de remplir une obligation à temps ou à un prix raisonnable. Le risque de liquidité est géré par le Fonds consolidé de la province afin de satisfaire aux exigences en matière d'exploitation et de capital. Selon la direction, le risque de liquidité est insignifiant.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les variations des taux d'intérêt influent sur les flux de trésorerie futurs ou sur les justes valeurs des instruments financiers. Selon la direction de la SLJNB, l'exposition au risque de change est insignifiante.

d) Risque de change

Un risque de change survient pour des instruments financiers libellés dans une devise étrangère. Selon la direction de la SLJNB, l'exposition au risque de change est insignifiante.

4. Comptes débiteurs

a) À recevoir de la province du Nouveau-Brunswick – Espèces et quasi-espèces

La SLJNB a recours au Fonds consolidé provincial comme compte en banque. Les fonds sont déposés dans ce compte et des chèques sont tirés de ce compte pour satisfaire aux obligations de la SLJNB. La province n'a pas accès aux montants indiqués dans le tableau ci-dessous à des fins générales. Une somme à recevoir de la province a été constatée pour ces montants comme suit :

	<u>2017</u>		<u>2016</u>	
TVH à payer	272 371	\$	257 223	\$
Recettes reportées	166 591		250 125	
Somme à payer aux Premières Nations	1 445 803		1 307 083	
Somme à payer au Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	100 000		20 500	
Somme à payer au Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	-		450 000	
À recevoir de la province du Nouveau-Brunswick	<u>1 984 765</u>	\$	<u>2 284 931</u>	\$

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2017

Note 4 (suite)

b) Comptes débiteurs

	<u>2017</u>		<u>2016</u>	
SLA Inc.	3 362 494	\$	1,588,757	\$
Premières Nations	14 743 049		14 743 049	
Grey Rock Entertainment Center Inc.	225 128		-	
Great Canadian Gaming (New Brunswick)Ltd. (GCGNB)	827 621		1 049 365	
	<u>19 158 292</u>		<u>17 381 171</u>	
Moins : provision pour créances douteuses	14 743 049		14 743 049	
	<u>4 415 243</u>	\$	<u>2 638 122</u>	\$

5. Comptes créditeurs

	<u>2017</u>		<u>2016</u>	
Distributions à la province du Nouveau-Brunswick	4 415 243	\$	2 638 122	\$
Somme à payer aux Premières Nations	1 445 803		1 307 083	
Somme à payer au Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	100 000		20 500	
Somme à payer au Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	-		450 000	
	<u>5 961 046</u>	\$	<u>4 415 705</u>	\$

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2017

6. Investissement dans la Société des loteries de l'Atlantique Inc. – excédent (déficit)

6.1 Les tableaux ci-dessous présentent les données financières résumées de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. (SLA Inc.) ainsi que la part de la SLJNB de l'investissement dans la SLA Inc.

Bilan (en milliers de dollars)	2017		2016	
	SLA Inc.	Part de la SLJNB	SLA Inc.	Part de la SLJNB
Actif	259 702	\$	241 793	\$
Passif	242 865		250,436	
Équité				
Excédent (déficit)	17 503	4 437	(6 738)	(2 353)
Autres éléments du résultat étendu (perte)	(667)	(41)	(1 906)	(301)
Capital social	1	-	1	-
Total de l'excédent (déficit)	16 837	\$ 4 396	(8 643)	\$ (2 654)
Total du passif et du déficit	259 702	\$	241 793	\$

État des résultats

(en milliers de dollars)

Marge brute	614 008	\$	632 819	\$
	(140 918)			
Charges)		(151 189)	
Autres produits (charges)	1,284		295	
Taxes et versements au gouvernement fédéral	(52 442)		(50 346)	
Bénéfice net	421 932	\$	128 246	\$
Recettes des investissements provenant de la SLA Inc.			128 246	\$
			132 227	\$

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2017

Note 6.1 (suite)

	2017		2016
	Part de la		Part de la
	SLA Inc.	SLJNB	SLA Inc.
	SLA Inc.	SLJNB	SLA Inc.
<u>Variation de l'excédent (déficit)</u>			
<u>(Calcul de l'excédent (déficit))</u>			
(en milliers de dollars)			
Déficit au début de l'exercice	(6 738) \$	(2 353) \$	(33 706) \$
Bénéfice net	422 067	128 246	431 579
Avantages sociaux futurs			132 227
Variation des hypothèses actuarielles	10 235	3 071	4 171
Distribution du bénéfice aux actionnaires	(408 061)	(124 527)	(408 782)
Excédent (déficit) à la fin de l'exercice	17 503 \$	4 437 \$	(6 738) \$
<u>Cumul des autres éléments du résultat global (perte)</u>			
(en milliers de dollars)			
Autres éléments de la perte globale au début de l'exercice	(1 906) \$	(301) \$	(2 485) \$
Valeur marchande des instruments variation de la juste valeur	1 239	260	579
Autres éléments de la perte globale à la fin de l'exercice	(667) \$	(41) \$	(1 906) \$
Investissement dans la SLA Inc. – Excédent (déficit)		4 396 \$	(2 654) \$

Le déficit de l'actionnaire sur les états financiers de 2015-2016 de la SLA Inc. découle de divers rajustements auxquels il a fallu procéder pour harmoniser le cadre comptable de la société avec les Normes internationales d'information financière. La part la plus importante du déficit correspond au passif au titre des avantages sociaux futurs.

À partir du 31 mars 2017, la part de la dette de la SLA Inc. du Nouveau-Brunswick s'élève à 48,7 millions de dollars (49 millions en 2016).

6.2 Recettes des investissements provenant de la SLA Inc.

Le bénéfice de la SLA Inc. est réparti entre les quatre actionnaires provinciaux. La part de la SLJNB pour l'exercice courant, conformément à la note 6.1 (tableau de l'état des résultats) représente le bénéfice calculé de la SLA Inc. au Nouveau-Brunswick, tel qu'il est déterminé par la *Convention unanime des actionnaires modifiée et reformulée* (la « Convention »), signée le 8 août 2000. En vertu de la

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2017

Note 6.2 (suite)

Convention, les frais que la SLA Inc. a engagés pour les activités de la SLJNB, notamment pour des terminaux de loterie vidéo, des investissements, des intérêts et des frais généraux, sont déduits des recettes attribuées à la SLJNB.

En 2016-2017 et en 2015-2016, la SLA Inc. a retenu une partie du bénéfice. Le tableau suivant montre le bénéfice net que la SLA Inc. a distribué à la SLJNB. Les sommes retenues sont remboursées à la SLA Inc., ce qui réduit son déficit et réduit le déficit de la SLJNB à titre d'actionnaire de la SLA Inc.

Recettes des investissements provenant de la SLA Inc.	2017	2016
(en milliers de dollars)		
Part du bénéfice net de la SLJNB (note 6.1)	128 246 \$	132 227 \$
Bénéfice retenu – paiements supplémentaires au régime de retraite (note 6.3)	(3 743)	(3 743)
Bénéfice retenu – investissement dans Geonomics (note 7)	-	(4 332)
Bénéfice non alloué	(17)	(15)
Répartition nette à la SLJNB	124 486 \$	124 137 \$

6.3 Paiements supplémentaires au régime de retraite

Entre l'exercice financier 2006-2007 et août 2013, la SLA Inc. a financé des paiements supplémentaires versés au régime de retraite au moyen de sa marge d'exploitation de crédit. Le conseil d'administration de la SLA Inc. a convenu qu'à partir de septembre 2013, les actionnaires financeraient leur part du déficit par la réduction pendant sept ans des paiements des bénéfices qu'ils reçoivent mensuellement. L'incidence sur les répartitions des futurs bénéfices pour la SLJNB est la diminution d'environ 3 700 000 \$ par an pour une incidence totale de 20 900 022 \$. En 2016-2020, les remboursements se sont chiffrés à 3 743 292 \$ (3 743 292 \$ en 2015-2016) et ils ont été retenus sur la part des bénéfices net de la SLA Inc. à payer à la SLJNB, comme le montre la note 6.2

7. Investissement dans Geonomics Global Games Limited (Geonomics)

Au cours de l'exercice 2011-2012, le lieutenant-gouverneur en conseil a approuvé la participation de la SLJNB à un investissement consenti par la SLA Inc. dans Geonomics, une entreprise de jeux en ligne établie au Royaume-Uni. La participation de la SLJNB dans la quote-part de l'investissement de la SLA Inc. s'élève à 4 000 000 \$, à laquelle s'ajoutent les coûts de financement et d'intérêt. En 2012-2013, la SLJNB a enregistré une provision pour l'amortissement de sa part de l'investissement, y compris les honoraires professionnels associés, de 4 340 000 \$. En mars 2015, la SLA Inc. a enregistré l'amortissement total pour l'investissement dans Geonomics. En mars 2016, le conseil d'administration de la SLJNB a approuvé que la SLA Inc. soit chargée de rembourser le prêt du même montant initialement utilisé pour acheter la part des actions de la SLJNB dans Geonomics et de le déduire des paiements des bénéfices pour 2015-2016. Au cours de 2015-2016, la somme totale de 4 331 645 \$ a été

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2017

Note 7 (suite)

remboursée à la SLA Inc. par la retenue d'une part des bénéfices nets de la SLA Inc. à payer à la SLJNB, comme l'explique la note 6.2.

8. Ententes avec les fournisseurs de services de casino

En 2008, la SLJNB a signé une entente relative aux prestations de services de casino (EPSC) avec Sonco Gaming New Brunswick Limited Partnership (Sonco). En octobre 2015, comme l'EPSC l'autorise et la SLJNB l'approuve, le complexe du casino a été vendu et l'EPSC a été transférée à un nouveau fournisseur de services de casino, Great Canadian Gaming New Brunswick Ltd. (GCGNB), une filiale en propriété exclusive de la société de jeux cotée en bourse Great Canadian Gaming Corporation (GCGC).

Au cours de l'exercice 2016-2017, le total des recettes que la SLJNB a tiré des jeux de casino s'est élevé à 29 241 854 \$ (29 457 266 \$ en 2015-2016). Le total des recettes affectées à GCGNB pour les services opérationnels du Casino Nouveau-Brunswick s'est élevé à 29 865 001 \$, somme qui comprend les 702 535 \$ correspondant à la conservation des jeux de machines à sous faisant l'objet d'une location.

En septembre 2014, la SLJNB a conclu une entente avec le Grey Rock Entertainment Center Inc. (GREC, Inc.) relativement à la mise en place d'une installation de casino dans la Première Nation Malécite de Madawaska. L'établissement du Grey Rock Casino est le fruit de négociations entre la Première Nation, l'exploitant (GREC, Inc.), la SLJNB et Sonco qui, à ce moment-là, exploitait Casino Nouveau-Brunswick à Moncton et disposait de conditions d'exclusivité quant aux jeux de casino dans la province. Le Grey Rock Casino a ouvert ses portes le 1^{er} mars 2015. L'entente avec GREC, Inc. prévoit que 40 % des recettes brutes associées au jeu sont affectées à la SLJNB et que 60 % sont affectées à l'exploitant, avec un seuil annuel établi à 5 millions de dollars. La SLJNB a reçu des recettes de 225 128 \$ pour l'exercice 2016-2017 (0 \$ en 2015-2016).

9. Ententes relatives au partage des recettes avec les Premières Nations

Au 31 mars 2017, huit Premières Nations ont des ententes avec le ministre des Finances conformément aux dispositions de la *Loi sur la réglementation des jeux* et ont des commissions de jeux de hasard actives. Elles reçoivent ainsi un paiement relatif aux programmes de loteries à billets et de loteries vidéo sur les réserves. Paiements aux Premières Nations en vertu des ententes de partage des recettes :

	<u>2017</u>		<u>2016</u>	
Première Nation de St. Mary's	6 490 856	\$	6 560 874	\$
Première Nation Malécite de Madawaska	1 278 967		1 407 249	
Première Nation de Woodstock	2 214 845		1 905 535	
Première Nation d'Oromocto	1 448 107		1 354 670	
Première Nation de Kingsclear	76 020		-	
Première Nation d'Elsipogtog	934 723		860 032	
Première Nation d'Eel River Bar	1 093 285		1 002 400	
Première Nation 'Esgenoôpetitj	708 401		652 486	
Total	<u>14 245 204</u>	<u>\$</u>	<u>13 743 247</u>	<u>\$</u>

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2017

Note 9 (suite)

Un examen des paiements versés aux Premières Nations, effectué par la direction, a permis de constater que des erreurs de calcul avaient donné lieu à des trop-perçus de l'ordre de 14 743 049 \$ pour la période 2003-2016. Une provision pour créances irrécouvrables a été établie pour le montant total des trop-perçus enregistrés avant le 1^{er} janvier 2016. À compter du 1^{er} janvier 2016, les erreurs de calcul qui ont donné lieu aux trop-perçus ont été corrigées et aucun trop-perçu n'a été enregistré en 2016-2017.

10. Fonds en fiducie

Les bénéfices annuels de la loterie destinés aux Fonds en fiducie pour l'avancement des arts et du sport ont été fixés à 700 000 \$ et à 500 000 \$ respectivement en vertu de la *Loi sur la réglementation des jeux*.

11. Taxes et impôts

En tant qu'inscrite réglementée aux fins de la TVH, la SLJNB verse les taxes et impôts au gouvernement du Canada conformément au *Règlement sur les jeux de hasard de la Loi sur la taxe d'accise* (le *Règlement*). Une taxe imputée sur les dépenses liées au jeu est calculée selon une formule établie dans le *Règlement*. La SLJNB ne participe actuellement pas aux activités commerciales qui ne sont pas liées au jeu.

12. Opérations entre apparentées

Parce qu'elle est une division du ministère des Finances, la SLJNB obtient ses bureaux, sa technologie de l'information, ses ressources humaines et ses services d'administration financière et juridique de la province du Nouveau-Brunswick.

13. Passif éventuel

Actuellement, la Société fait l'objet de litiges courants et potentiels. Pour le moment, on ne peut pas déterminer le résultat probable de l'une quelconque de ces litiges.

14. Budget

Les chiffres budgétaires inclus dans les présents états financiers ont été tirés des estimations approuvées par le conseil d'administration de la SLJNB.

ANNEXE A
Taux de remise des jeux de loterie vidéo au Nouveau-Brunswick
Du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

Vous trouverez ci-dessous les résultats des activités par rapport aux taux de remise prescrits dans le *Règlement sur les systèmes de loterie vidéo 2008-112*.

Genre de jeu de pari vidéo	Taux de remise	Genre de jeu de pari vidéo	Taux de remise
7S WILD	93,05 %	OLE JALAPENOS	92,54 %
AMERICAN ORIGINAL	92,73 %	POLAR PLUNGE DO1	93,49 %
ARCTIC SPIRIT	92,87 %	POWER KENO	94,97 %
BLAZING SHOTS	92,83 %	QH TRIPLE BLAZING 7S	93,01 %
BONUS SEVENS WILD	92,92 %	QUICK PAY JACKPOTS	92,81 %
CANDY BARS DO-2 PATTERN	60,14 %	REEL FRUIT	93,14 %
CASH'M IF YOU CAN	92,64 %	ROYAL SPINS	92,92 %
CATS 15LINES D03	92,84 %	ROYAL SPINS DELUXE	92,83 %
CHERRY RAIN	93,06 %	RUN WITH THE PACK	92,85 %
CHERRY RAIN DELUXE	92,97 %	SIBERIAN STORM MULTIWAY	92,88 %
CRANKS BASH	92,65 %	SMASH THE PIG	92,83 %
DANGEROUS BEAUTY	92,90 %	SUPER CRAZY FRUIT POTS	81,27 %
DOUBLE DA VINCI DIAMONDS	92,78 %	SWANS LAKE DO2HE BIG EASY	93,53 %
EMERALD FALLS	93,16 %	THE BIG EASY	92,85 %
FIDDLERS FORTUNE	92,99 %	THE WILD LIFE	92,86 %
FIREBALL KENO	92,72 %	TRIPLE IT	92,98 %
GOLDEN GODDESS D03	92,94 %	TRIPLE STAXX	92,98 %
HOT ROCKS	92,69 %	TRIPLE TROUBLE KENO	94,76 %
HOW THE BONUS WAS WON	92,71 %	TROUBLE IN THE HENHOUSE	93,05 %
KITTY GLITTER D02	92,54 %	WILD PRIDE	92,92 %
LOBSTERMANIA	92,88 %	WILD WRANGLERS	93,00 %
LUCKY 8 LINES	92,62 %	WOLF RUN 2	92,98 %
MAGIC MERLIN	92,88 %	WOLF RUN D02	92,84 %
MYSTERY MANOR	92,88 %		

Nota :

- (1) Ce tableau comprend seulement les jeux en activité au 31 mars 2017.
- (2) Tous les jeux sont testés et ont une attestation de pourcentage de versement de gain conforme aux règlements. Dans la pratique, les versements varient en fonction du nombre de parties par jeu.